

MAZARS & GUERARD

Conseil Mondial de l'Eau

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Comptes Annuels – Exercice clos le 31 décembre 2006

Conseil Mondial de l'Eau

Association Loi du 1^{er} juillet 1901
Espace Gaymard
2-4 Place d'Arvieux
13002 Marseille

Comptes Annuels – Exercice clos le 31 décembre 2006

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

A l'Assemblée Générale des membres du Conseil Mondial de l'Eau
(association régie par la loi française de 1901)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Conseil Mondial de l'Eau, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil des Gouverneurs. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables internationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

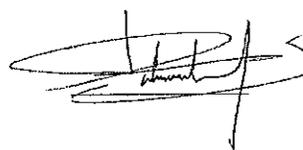
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil des Gouverneurs et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marseille, le 27 juin 2007

Le commissaire aux comptes

MAZARS & GUERARD



Patrick Zirah

Conseil Mondial de l'Eau
Bilans au 31 décembre 2006 et 2005

(en euros)

	Annexe	2006	2005
ACTIF			
Actif circulant			
Disponibilités		488.494	699.051
Subventions à recevoir	(5)	45.000	114.490
Charges constatées d'avance et autres créances	(6)	14.200	18.271
Total actif circulant		547.694	831.812
Actif immobilisé			
Matériel de bureau et informatique, net	(2c - 9)	126.493	36.209
Dépôts de garantie		244	244
Total Actif immobilisé		126.737	36.453
TOTAL ACTIF		674.431	868.265
PASSIF			
Dettes			
Dettes fournisseurs et autres dettes	(7)	245.615	587.169
Produits constatés d'avance	(4)	44.200	60.091
Dettes à long terme	(8)	13.533	14.463
Total dettes		303.348	661.723
Fonds propres			
Report à nouveau		206.542	149.910
Bénéfice (déficit) de l'exercice		70.429	56.632
Subventions d'investissement	(9)	94.112	
Total Fonds propres		371.083	206.542
TOTAL PASSIF		674.431	868.265

Conseil Mondial de l'Eau
Comptes de résultat des exercices 2006 et 2005

(en euros)

	Annexe	2006	2005
Produits			
Subvention de la ville de Marseille	(9)	440.000	461.713
Autres subventions publiques	(10)	529.740	344.400
Autres subventions		180.000	40.000
Cotisations des membres	(11)	160.301	181.141
Droits d'entrée du 4ème Forum Mondial de l'Eau		200.822	
Honoraires Conseil Mondial de l'Eau		20.027	92.840
Total des produits		1,530,890	1,120,094
Charges			
Salaires et charges sociales		713.911	610.847
Dépenses de fonctionnement		481.598	334.594
Honoraires	(12)	250.704	119.701
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(2c)	14.300	18.257
Total des charges		1,460,513	1,083,399
Résultat d'exploitation		70.377	36.695
Résultat non lié à l'exploitation	(13)	52	19.937
Résultat net de l'exercice		70.429	56.632
Fonds propres au début de l'exercice		206.542	149.910
Fonds propres à la fin de l'exercice		276.971	206.542

Conseil Mondial de l'Eau
Tableau des flux trésorerie des exercices 2006 et 2005

(en euros)

	Annexe	2006	2005
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		70.429	56.632
Ajustements pour réconcilier les produits nets (charges) et la trésorerie dégagée (utilisée) par les opérations liées à l'exploitation :			
Dotations aux amortissements et aux provisions	(2)	14.300	18.257
Variation des actifs et dettes liés à l'exploitation :			
Subventions à recevoir	(5)	69.490	101.730
Charges constatées d'avance et autres créances	(6)	4.071	14.460
Dettes fournisseurs et autres dettes	(7)	(341.554)	345.368
Produits constatés d'avance	(4)	(15.891)	33.091
Trésorerie nette provenant des opérations d'exploitation		(199.155)	569.538
Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement			
Acquisitions de matériels de bureau et informatique		(10.472)	(26.854)
Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement		(10.472)	(26.854)
Trésorerie provenant des opérations de financement			
Remboursement de dettes à long terme		(930)	(920)
Trésorerie nette utilisée par les opérations de financement		(930)	(920)
Variation nette de la trésorerie		(210.557)	541.764
Trésorerie au début de l'exercice		699.051	157.287
Trésorerie à la fin de l'exercice		488.494	699.051

Conseil Mondial de l'Eau
Tableau de variation des capitaux propres

(en euros)

Fonds propres au 31 décembre 2006	276.971
Résultat de l'exercice 2006	70.429
Fonds propres au 31 décembre 2005	206.542

Conseil Mondial de l'Eau

Annexe des comptes individuels Exercice clos le 31 décembre 2006

1) Objet social du Conseil

Le Conseil Mondial de l'Eau, association régie par la loi française de 1901, se consacre à la question de la politique globale de l'eau à long terme et préconise des solutions aux problèmes de la gestion des ressources en eau. Le Conseil a été créé en juin 1996 à Marseille. Ses membres sont principalement des personnes et des organisations concernées par les divers aspects de la politique internationale de l'eau.

2) Principales règles et méthodes comptables

a) Référentiel comptable

Les comptes individuels ont été préparés et présentés selon les normes de l'International Accounting Standards Committee (IASC). Les résultats sont affectés conformément aux règles juridiques et comptables. Les fonds propres sont considérés comme n'étant soumis à aucune restriction et peuvent être destinés à financer des projets spécifiques ou des dépenses générales.

b) Constatation des produits

Les subventions sont enregistrées en produits dès lors que l'assurance raisonnable est acquise que :

- le Conseil remplit les conditions se rattachant à leur obtention, ou une confirmation a été reçue de la part des financeurs que les subventions ne sont soumises à aucune condition ;
- les subventions seront versées.

Les subventions sont enregistrées en produits l'année de leur encaissement sauf si le contrat prévoit qu'elles sont destinées à compenser des dépenses. Dans ce cas, elles sont comptabilisées en produits constatés d'avance et s'imputeront sur les dépenses afférentes futures.

Les cotisations des membres sont acquises et enregistrées en produits lorsqu'elles sont perçues ou sur le point d'être perçues, dans la mesure où le montant peut être raisonnablement estimé et que la collecte des fonds est garantie.

Les produits des honoraires relatifs à l'organisation de séminaires sont constatés lorsque les séminaires se sont tenus.

c) Matériels de bureau et informatique

Les matériels de bureau et informatique sont présentés en coûts historiques nets d'amortissements.

Les actifs immobilisés sont amortis en linéaire sur leur durée de vie estimée, soit 4 ans pour le matériel de bureau et 5 ans pour le matériel informatique.

L'entretien et la réparation de ces biens sont comptabilisés en charges sur l'exercice de leur réalisation.

d) Conversion des devises étrangères

Les dettes et créances libellées en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion en monnaie locale sont comptabilisés dans le compte de résultat.

e) Recours à des estimations

La présentation des comptes annuels en conformité avec les normes IAS a demandé de la part des dirigeants de recourir à des estimations et appréciations concernant les différents montants des postes d'actif et de passif ainsi que la présentation des actifs et passifs à la date de fin d'exercice. Cette appréciation concerne également les montants des produits et charges durant la période. Ces estimations pourraient introduire des approximations par rapport aux chiffres définitifs.

3) Participation à des projets internationaux

En mars 2006, le Conseil Mondial de l'Eau a tenu son 4^{ème} forum mondial de l'eau au Mexique.

Les années 2007 et 2008 seront consacrées à la préparation du 5^{ème} forum mondial de l'eau, qui se tiendra en Turquie en 2009.

4) Produits constatés d'avance

Conformément à la méthode comptable décrite en 2(b), les produits constatés d'avance correspondent aux cotisations des membres ou subventions reçues pendant l'année en cours et qui concernent les exercices suivants.

5) Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir correspondent aux éléments suivants (en Euros) :

	2006	2005
Société des Eaux de Marseille	-	40,000
Ministère de l'Écologie et du développement durable	30,000	48,000
AGCE	-	1,490
Ministère français des affaires étrangères	15,000	-
AMALAS	-	25,000
Total	45,000	114,490

6) Charges constatées d'avance et autres créances

Les charges constatées d'avance et les autres créances incluent les éléments suivants (en Euros) :

	2006	2005
Charges constatées d'avance	6,205	4,640
Autres créances à recevoir	7,101	11,163
Avances sur salaires et frais	894	2,468
Total	14,200	18,271

7) Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes peuvent être analysées comme suit (en Euros) :

	2006	2005
Dettes fournisseurs	40,148	114,041
Dettes fiscales	6,261	7,089
Dettes sociales	121,734	163,635
Autres dettes	1,673	2,404
Prix Hassan II à reverser	75,799	-
Subventions perçues pour le compte de partenaires	-	300,000
Total	245,615	587,169

8) Dettes à long terme

Les dettes à long terme correspondent à une dette envers la Société des Eaux de Marseille. La cotisation d'adhésion de la Société des Eaux de Marseille est déduite annuellement en remboursement de la dette à long terme. Cette dette ne produit pas d'intérêt.

9) Subventions de la Ville de Marseille

Mises à dispositions :

La Ville de Marseille met à disposition du Conseil sous forme d'assistance technique et administrative, une équipe administrative pour un coût estimé à 98,905 Euros en 2006.

De plus, depuis 1996, la Ville de Marseille met à disposition les bureaux utilisés par le Conseil pour un coût annuel estimé à 224,714 Euros en 2006.

Par ailleurs, à compter de 2006, les mobiliers et matériels informatiques mis à la disposition par la Ville de Marseille sont intégrés à l'actif immobilisé comme si le Conseil Mondial de l'Eau en était propriétaire et par contrepartie, une subvention d'investissement est enregistrée dans les fonds propres. Cette dernière fait l'objet d'une reprise à due concurrence des amortissements comptabilisés.

Subventions :

Un montant de 434,771 Euros a été encaissé par le Conseil Mondial de l'Eau en 2006 au titre de la contribution de la Ville de Marseille.

	(Euros)	
Premier acompte sur subvention 2006	219, 852	
Deuxième acompte sur subvention 2006	<u>214, 919</u>	
	434, 771	
Régularisation 2005	5,229	
Subvention Ville de Marseille en compte de résultat 2006 :		Euros 440,000

10) Autres subventions

Les autres subventions sont détaillées comme suit (en Euros) :

	2006	2005
Agence française de développement	60,000	-
BRGM	4,016	-
Banque inter américaine de développement	15,613	-
AMALAS	203,540	101,940
AGCE	-	2,980
Ministère des Affaires Etrangères	38,959	76,000
Swiss Agency for Development and Cooperation	12,612	51,816
Ministère de l'Ecologie et du développement durable	186,000	60,000
Subvention Vision non obtenue	-	(809)
Ministère des Affaires Etrangères italien	-	50,000
Autres subventions	9,000	2,473
Total	529,740	344,400

11) Cotisations des membres

Le Conseil facture une cotisation à ses membres depuis 1998.

Conformément aux principes décrits en note 2b, les cotisations des membres sont comptabilisées dès que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Ce poste peut s'analyser comme suit (en Euros) :

	2006	2005
Cotisations 2006	153,585	-
Cotisations 2005	5,796	179,957
Cotisations 2004	920	1,184
Revenu net	160,301	181,141

12) Honoraires

Les honoraires correspondent aux éléments suivants (en Euros) :

	2006	2005
Honoraires d'avocats	1,196	3,062
Honoraires de consultants	120,696	39,404
Honoraires de comptabilité	55,973	49,813
Honoraires d'audit	13,314	11,000
Honoraires de traduction	34,908	236
Honoraires de consultants informatiques	22,873	8,101
Honoraires divers	1,744	8,085
Total	250,704	119,701

13) Résultats sur opérations non liées à l'exploitation

Les résultats hors exploitation peuvent être analysés comme suit (en Euros) :

	2006	2005
Gain net de change (perte) (note 2d)	(2,525)	15,073
Revenus financiers	4,080	4,881
Autres	(1,503)	(17)
Total	52	19,937

14) Indemnités de départ à la retraite

En France, le Conseil cotise au système national de retraite et ses engagements envers ses employés sont limités au versement d'une somme forfaitaire payable à la date de leur départ à la retraite, indemnité déterminée pour chaque salarié en fonction du nombre d'années d'ancienneté et du montant du dernier salaire.

Les indemnités de départ à la retraite n'ont pas été estimées au 31 décembre 2005. Les dirigeants du Conseil considèrent que le montant n'est pas significatif, et en conséquence, aucune provision n'a été constituée à ce jour.

Prestations complémentaires de retraite

Les employés du Conseil sont couverts par le système national d'assurance maladie et de prévoyance après leur départ à la retraite. Le Conseil n'a donc aucun engagement vis à vis de ses salariés au titre de ces prestations assimilées aux pensions. En conséquence, le Conseil n'a pas constaté de provisions à ce titre au 31 décembre 2006.

15) Statut fiscal

Le Conseil est enregistré sous la loi française relative aux « Associations du type Loi 1901 ». Le Conseil est considéré comme étant une organisation à but non lucratif et par conséquent n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés.